PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Association « [nom de l'association] » [sigle éventuel]
Siège social : [adresse complète du siège]

Le [date en toutes lettres], à [heure], les personnes dont les noms figurent sur la liste ci-dessous se sont réunies à [lieu de la réunion, ou « par visioconférence »] en assemblée générale constitutive, afin de créer l'association « [nom de l'association] », régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Membres fondateurs présents : [Nom Prénom], [Nom Prénom], [Nom Prénom], [Nom Prénom]. Soit [nombre] personnes présentes. [Le cas échéant : membres représentés : Nom Prénom, représenté(e) par Nom Prénom.]

L'assemblée désigne [Nom Prénom] en qualité de président(e) de séance et [Nom Prénom] en qualité de secrétaire de séance.

Le/la président(e) de séance met à la disposition des participants le projet de statuts et rappelle l'ordre du jour :

1 présentation du projet d'association et de son objet ;

2 adoption des statuts ;

3 désignation des premiers membres du [conseil d'administration / bureau] ;

4 fixation du montant de la première cotisation annuelle ;

5 pouvoirs pour accomplir les formalités de déclaration.

Le/la président(e) ouvre la séance. Les délibérations sont les suivantes.

1. Présentation du projet

[Nom Prénom] expose les raisons de la création de l'association, son objet « [objet tel qu'il figurera au Journal officiel] » et les premières actions envisagées : [actions prévues]. Une discussion s'engage entre les participants.

2. Adoption des statuts

Après lecture et discussion, le projet de statuts est mis aux voix.
Résultat du vote : pour [nombre], contre [nombre], abstention [nombre].
Les statuts sont adoptés [à l'unanimité / à la majorité des présents]. Un exemplaire, daté et signé par au moins deux dirigeants, est annexé au présent procès-verbal.

3. Désignation des premiers dirigeants

Conformément à l'article [numéro] des statuts, l'assemblée désigne en qualité de membres du [conseil d'administration / bureau] pour une durée de [durée] :
Président(e) : [Nom Prénom], [profession], [domicile], [nationalité]
Trésorier(ère) : [Nom Prénom], [profession], [domicile], [nationalité]
Secrétaire : [Nom Prénom], [profession], [domicile], [nationalité]
[Autres membres, le cas échéant]
Résultat du vote : pour [nombre], contre [nombre], abstention [nombre]. Chacune des personnes désignées déclare accepter ses fonctions.

4. Cotisation

L'assemblée fixe le montant de la cotisation annuelle à [montant] euros pour l'année [année] [et à [montant] euros pour les membres bienfaiteurs].
Résultat du vote : pour [nombre], contre [nombre], abstention [nombre].

5. Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée donne tous pouvoirs à [Nom Prénom], [fonction], pour effectuer la déclaration de l'association auprès du greffe des associations, demander la publication au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE) et accomplir les démarches nécessaires (numéro SIRET, compte

bancaire, assurance).
Résultat du vote : pour [nombre], contre [nombre], abstention [nombre].

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à [heure]. Il est dressé le présent procès-verbal, signé par le/la président(e) et le/la secrétaire de séance.

Fait à [ville], le [date]

Le/la président(e) de séance [Nom Prénom]	Le/la secrétaire de séance [Nom Prénom]
Signature	Signature

Modèle indicatif proposé par centre-affaires-92.fr, à adapter aux statuts de votre association. Ne faites figurer aucune date de naissance sur ce document : le greffe peut rejeter la déclaration. En Alsace-Moselle, l'association doit compter au moins 7 membres et suit une procédure d'inscription au tribunal.